

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du mardi 5 mai 2009

Sous la Présidence de Jean-Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : A TALVAST,
Conseillers présents : P MAUDUIT, G DUCHEMIN, I. LEBAS, N. BEUVE, P.HENNEQUIN, S. L'HOTELLIER, S DAMOVILLE, S LEGROS,
A. LEBOURGEOIS, JY.BERTRAND.
Conseillers absents: B PICAN.
conseillers absents avec pouvoir : Catherine STCHEPINSKY pouvoir à Patrick MAUDUIT
Monique LEMARQUAND pouvoir à Jean-Yves LAURENCE

1- Arrêt du Projet du PLU

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération en date du 21 janvier 2005 prescrivant la révision du POS et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Vu la consultation du DGEAF approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 avril 2006,
Considérant qu'un débat a eu lieu le 21 janvier 2009 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable - PADD -

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire;

- Vu le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes;
Vu la phase de concertation menée en mairie du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2008;
Considérant que le projet local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux limitrophes et aux EPCI directement intéressés;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté, à l'unanimité des présents, pour

- Arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune de SAINT GEORGES MONTCOCQ tel qu'il est annexé à la présente;
- tirer le bilan suivant de la concertation : aucune observation à apporter.
- préciser que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés;
 - aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

2 - Convention transfert des équipements

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la convention de transfert des équipements dans le domaine public a été prévue.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'attestation de M. GORREGUES en date du 10/05/2004 attestant de son engagement à rétrocéder à la commune une bande de terrain de 400 m² environ dans le prolongement de la rue Bransgore dans le but de créer une voirie et de mettre en place les réseaux nécessaires à l'urbanisation de la parcelle AA6 ;
Vu la délibération en date du 11/05/2004 acceptant la convention de transfert dans le domaine public de la totalité des équipements communs dès l'achèvement des travaux;
Vu la convention de transfert des équipements communs signées le 19 juillet 2004 entre la commune de St Georges Montcocq et M. P. GORREGUES
Vu l'autorisation de lotir du 27 juillet 2004 faisant état de cette disposition précitée;
Vu le procès-verbal des opérations de réception en date du 21 avril 2009

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire;

Considérant la parfaite exécution des travaux de finition des réseaux et de la voirie

Considérant l'état d'achèvement des travaux

Considérant la demande de transfert des parcelles AA185 et AA196 dans le domaine communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité des présents, pour

- décider de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées:
 - AA 185 d'une superficie de 2028 m²
 - AA 196 d'une superficie de 967 m²
 Par conséquent la commune de Saint Georges Montcocq devient, à compter du caractère exécutif de la présente délibération, propriétaire incommutable des dites parcelles, avec tous les droits attachés à cette qualité. Elle en a la jouissance également à compter de ce jour. la commune de SAINT GEORGES MONTCOCQ tel qu'il est annexé à la présente;
- autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- dire qu'une expédition et une copie hypothécaire de la présente délibération seront publiées et enregistrées au bureau des hypothèques de SAINT LO. A cet effet il sera demandé l'application de l'article 1042 du code général des impôts-droit gratis

3 – Décision modificative financière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité des présents, pour la **délibération modificative budgétaire** suivante:

Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
c/ 023: -50 261,78 c/61522: - 1 565,22	c/775 : - 51 827,00	c/ 2183 : +1565,22	c/021 : - 50 261,78 c/024 : + 51 827,00
-51 827,00 €	-51 827,00 €	1 565,22 €	1 565,22 €

4 - Présentation projets lotissements

HLM :

Manche Habitat pour le locatif avec
6 T3 Rdc - 6 T3 étage - 7 T4 - 1 T5

Logimanche pour l'accession à la propriété : « la location accession »
8 maisons de type T4

ARNOUX:

12 lots dans un premier temps

5- Question diverses

- ➔ **danse Mme LEPETIT :**
Projet de mise en place de cours de danse de salon le lundi ou le jeudi soir par Mme LEPETIT
- ➔ **Bureau des élections européennes**
le scrutin des élections européennes aura lieu le 7 juin et sera ouvert à 8H00 et clos à 18H00
le bureau de vote se composera comme suit

HORAIRE	Président	conseillers		
8H00 - 11H30	Jean-Yves LAURENCE	Monique LEMARQUAND	Alain LEBOURGEOIS	Nicole BEUVE
11H30 - 15H00	Gilbert DUCHEMIN	Patrick HENNEQUIN	Benoit PICAN	
15H00 - 18H00	André TALVAST	Isabelle LEBAS	Catherine TCHEPINSKY	

- ➔ **Étude surveillée :**
Un questionnaire a été envoyé à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés à St Georges pour connaître leur avis sur la mise en place d'une étude surveillée le soir avec une aide au devoir avec Mme Segovia. Une commission **scolaire aura lieu le Mercredi 13 mai à 18H00 pour faire l'analyse des réponses.**
- ➔ **carte communale de RAMPAN**
Nous avons reçu en mairie le dossier de consultation de la carte communale de RAMPAN pour donner un avis et/ou des remarques éventuelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **n'a aucune remarques à apporter à ce dossier.**

→ **SAG :**

Suite à la réunion du 11 mars 2009 concernant la présentation **des objectifs du SAG :**

- « identifier et répondre aux besoins des personnes retraitées »,
- « fédérer les énergies, mobiliser les bénévoles pour repérer les besoins et les dysfonctionnement, pour faire un travail de prévention et pour créer des services de proximité »
- **le SAG** sera constitué sous forme **d'une association** (généralement cantonale)
- Une réunion a donc lieu le :
 - **lundi 11 mai à 20H30** pour l'**assemblée générale constitutive** du SAG des CANTONS de SAINT LO, place du champs de mars à **Saint Lo**.
 - Il est prévu de constituer le conseil d'administration où St Georges Montcocq doit désigner **3 référents communaux** .
 - Les référents seront :
 - **Nicole BEUVE**
 - **Stéphanie L'HOTELLIER**
 - **Isabelle LEBAS**
 - **Monique LEMARQUAND**

→ **COMMISSIONS**

- **commission scolaire** aura lieu le Mercredi 13 mai à 18H00
- **commission communication** aura lieu le jeudi 14 mai à 18H30 : Bulletin municipal, internet, diaporama, exposition loisirs créatifs
- **commission chemin** aura lieu le Mardi 19 mai à 18H00 : bois André